

MAIRIE D'IPPLING

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2020

Le compte-rendu de la séance du 24 mai 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, les représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de DIEBLING, à savoir :

- Monsieur Jean-Jacques REDONDIN, domicilié 2, rue des Chênes à IPPLING
- Madame Peggy FELD-LUDWIG, domiciliée 33, rue de Rouhling à IPPLING

Le conseil municipal procède à la mise en place des diverses commissions communales chargées à l'avenir d'étudier les questions soumises à l'assemblée municipale, soit par l'Administration, soit par l'initiative d'un de ses membres.

Le Maire, Président de droit.

Commission des Finances

MM. Frédéric FERRY - Jean-Jacques REDONDIN – Mme Jasmine BIZZOCHI – M. Salavatore KIEFFER

Commission Travaux – Bâtiments Communaux

MM. Jean-Jacques REDONDIN– Guillaume PETRI – Salvatore KIEFFER – Michel HAMMAN – Gilles GAENG

Commission Développement du Village – Développement Durable

MM. Frédéric FERRY – Jean-Jacques REDONDIN – Fabien BALVA – Salvatore KIEFFER – Michel HAMMAN – Sébastien BERGER - Mme Peggy FELD-LUDWIG

Commission Scolaire - Jeunesse

Mmes Linda HARTNAGEL - Marie-Amélie GRUNFELDER – Peggy FELD – LUDWIG – Anne WINDSTEIN

Commission Tissu Associatif – Fêtes et Cérémonies et Communication

MM. Frédéric FERRY – Gilles GAENG – Guillaume PETRI – Mmes Claire THIEL – Peggy FELD - LUDWIG

Communication Culte et Cimetière

MM. Michel HAMMAN – Guillaume PETRI – Sébastien BERGER

Commission Environnement et Cadre de Vie

M. Fabien BALVA – Mmes Linda HARTNAGEL - Claire THIEL

Commission Salle Communale

Mmes Jasmine BIZZOCHI – Linda HARTNAGEL – Marie-Amélie GRUNFELDER – M. Fabien BALVA

Après le renouvellement des conseils municipaux et, afin de poursuivre les initiatives entreprises avec les autorités militaires pour développer l'information en direction des élus, le Conseil Municipal désigne Monsieur Salavatore KIEFFER délégué à la défense.

Afin de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs, le Conseil Municipal propose une liste de 24 contribuables, parmi lesquels seront désignés six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Le Maire ou l'Adjoint délégué en assure la présidence.

Commissaires titulaires :

HARTNAGEL Linda
WINDSTEIN Anne
BIZZOCHI Jasmine
GAENG Gilles
PETRI Guillaume
GRUNFELDER Marie-Amélie
BERGER Sébastien

Commissaires suppléants :

HAMMAN Michel
MAGNANI Raphaël
BRACH Micheline
MASSERANN Thierry
DEMOULIN Jean
FLAUDER Guy
STARCK Raymonde

KIEFFER Salavatore
KIHL Patrice
SCHREIBER Etienne
GANGLOFF Sylvain
MEYER Edmond

SAVARD Julien
SCHIRR Jean-Luc
SCHMIDT Nicole
HAMM Nicole
BALVA Fabien

Le conseil municipal fixe le montant des indemnités du Maire sur la base de 40,3 % de l'indice maximum de la fonction publique, celles du 1^{er} et 2^{ème} adjoint à 8% de l'indice maximum de la fonction publique, et celles du 3^{ème} adjoint, 4^{ème} adjoint et des 2 conseillers municipaux titulaires d'une délégation à 5,40 % de l'indice maximum de la fonction publique.

Vu l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2020 des taxes directes locales, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux sur la base de l'année 2019, à savoir :

- taxe foncière sur propriétés bâties : 15,45 %
- taxe foncière sur propriétés non bâties : 52,42 %

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas faire valoir le droit de préemption dans le cadre de la vente ci-dessous :

- DIA reçue de Mes Edmond JACOBY et Patricia MARTELLOTTA, bien situé Section 7 N° 11 pour une superficie totale de 22 a 31 ca appartenant à Monsieur André SIEBERT.

Suite à la demande adressée par M. Josselin HUSSAUD locataire de la chasse communale, sollicitant une remise exceptionnelle du loyer de la chasse suite au COVID 19, le Conseil Municipal, autorise M. HUSSAUD à s'acquitter d'un loyer de 2100 € pour la chasse 2020/2021, représentant une réduction de 3 mois de loyers.

Délibération adoptée par 14 voix pour et une abstention.

Dans le cadre de la réalisation de la seconde tranche de l'opération d'aménagement au lotissement « Baechel » il demeure quelques parcelles qui n'ont pas encore été acquises par la commune, cadastrées :

- Section 7 n°58, 59 et 60, d'une contenance respective de 1559 m², 1563 m² et 1600 m²,
- Section 7 n°61 et 62, d'une contenance respective de 1727 m² et 1785 m²,
- Section 7 n°63 et 64, d'une contenance respective de 1859 m² et 764 m²

M. le Maire propose au Conseil d'adresser aux propriétaires une offre d'achat de ces parcelles indispensables à la réalisation de la seconde tranche de l'opération au même prix que celui versé aux propriétaires des terrains à lotir de la première tranche, à savoir 1076 € de l'are.

En vue de la formation du jury criminel pour 2021, le Conseil Municipal désigne par tirage au sort, à partir de la liste électorale, les membres suivants :

- Monsieur Stéphane MULLER, domicilié 34, rue de Sarreguemines à IPPLING
- Madame Isabelle ZIEGLER épouse FLAUDER, domiciliée 28, rue Notre-Dame à IPPLING.